

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 26 juin 2023

Délibération N° 26/06/2023 27

**CREATION DE TROIS POSTES D'ASSISTANT
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A TEMPS NON COMPLET**

=====
L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 juin 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Pierre-Marie SOUILLARD

M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Christophe LOURME

Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER

Mme Florence CAUDRON qui a donné procuration à Mme Lise-Marie MARTEL

Mme Corinne MERCIER qui a donné procuration à Mme Nathalie CARTIGNY

M. Jean-Christophe CAMBIER qui a donné procuration à Mme Karine GOUBE

Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Compte tenu de l'évolution des besoins de la Commune en personnel enseignement artistique et au nom du bureau municipal, je vous propose, à compter du 1^{er} septembre 2023 :

- de créer trois postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet conformément au décret N°2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier de ce cadre d'emplois.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 27 juin 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

